

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Fouad Lahssaini (Ecolo-Groen) à la ministre de la Justice sur « l'entrée en vigueur de la loi de principes concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus » (n° 118)
(développées en réunion publique de la commission de la Justice du 1 avril 2014)

Deux motions ont été déposées (MOT 53 118/001)

- une motion de recommandation par Fouad Lahssaini (Ecolo-Groen)
- une motion pure et simple par Sabien Lahaye-Battheu (Open Vld) et Benoît Drèze (cdH)

La motion pure et simple est adoptée par 89 voix contre 44

2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Theo Francken (N-VA) à la secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, adjointe à la ministre de la Justice sur « la régularisation humanitaire d'(ex-)détenus et l'instruction d'examiner le retrait du droit de séjour obtenu » (n° 119)
(développées en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 2 avril 2014)

Deux motions ont été déposées (MOT 53 119/001)

- une motion de recommandation par Sarah Smeyers (N-VA) et Theo Francken (N-VA)
- une motion pure et simple par Frank Wilrycx (Open Vld)

La motion pure et simple est adoptée par 87 voix contre 44